

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-217

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<i>N° 2022-217</i>

**Pessac - Plaine des Arrestieux - Contrat de co-développement 2021-2023 C053180088
- Subventions d'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son action pour la transition écologique et en faveur de la biodiversité, la Ville de Pessac porte un projet d'aménagement de la plaine des Arrestieux, élaboré en concertation avec les habitants. Il s'agit de la création d'un bocage aux multiples fonctionnalités, visant à lutter contre les inondations, améliorer le cadre de vie et renaturer l'espace.

Description du projet

Il s'agit d'un projet d'aménagement qui a mis l'accent sur la concertation citoyenne et la prise en compte les enjeux écologiques. Il consiste à renaturer un espace de 2,5 ha au cœur du quartier en prenant en compte plusieurs enjeux :

- Favoriser la biodiversité en plaçant la nature au cœur du projet, par exemple par la plantation d'une micro-forêt de 1800 m²...
- Renaturer l'espace en créant une trame bocagère, notamment par la plantation de 379 arbres, et laissant des clairières à aménager,
- Lutter contre les inondations pluviales impactant le secteur,
- Redonner du sens à la plaine en améliorant le cadre de vie,
- Empêcher les installations sauvages.

Le site est situé au cœur d'un lotissement pavillonnaire. Le parti pris par la ville est d'accompagner la reconversion d'une plaine ludo-sportive en perte de vitesse vers l'aménagement d'une plaine bocagère en plaçant le citoyen et le végétal en cœur de démarche. Un principe de gradient de naturalité permet d'aménager une progressivité écologique de façon à permettre un usage du quotidien mais aussi à favoriser la quiétude, en aménageant en cœur de plaine un réservoir de biodiversité. Sa sanctuarisation permettra de ménager une niche écologique et à la faune d'y trouver un habitat préservé. Le projet vise à créer un maillage hydraulique accompagné d'une végétation bocagère de façon à constituer une ossature permettant de ménager des vides : les clairières. Ces clairières sont destinées à accueillir des équipements ludo-sportifs du quotidien ainsi que les temps forts du quartier (fêtes annuelle, vide greniers, concours de pétanque...).

La ligue de protection des oiseaux, partenaire du projet, va développer le volet sensibilisation citoyenne et un apiculteur installera et gèrera une ruche au cœur de la plaine, conformément aux attentes des citoyens.

Une concertation importante de co-construction a été réalisée sur ce projet, avec la mise en place d'ateliers à thèmes. Ce projet s'inscrit en effet dans une démarche globale intégrant une forte participation citoyenne. Cette implication des usagers doit permettre de créer une

dynamique et garantir une adhésion de tous pour cette démarche et ce projet d'aménagement. La pluralité des acteurs, tels que le syndicat de quartier, les habitants, les membres du jury citoyen, les élus référents et le service gestionnaire, est un gage de représentativité.

Ces derniers ont été étroitement associés pour coconstruire la programmation dans le cadre de la mise en place de 4 ateliers à thème.

L'aménagement de la plaine des Arrestieux s'inscrit dans les politiques Nature et 1 million d'arbres de Bordeaux Métropole.

Budget prévisionnel

Au titre de la fiche action n° C053180088 « Parc des Arrestieux » du contrat de codéveloppement 2021-2023, la ville de Pessac sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole pour la somme de 216 735,95 €, soit environ 40 % du budget prévisionnel du projet, estimé à 541 666,67 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel (€ H.T.)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Travaux HT Etudes et MO	508 333,33 33 333,33	Région Nouvelle-Aquitaine	100 000,00	18,46
		Bordeaux Métropole	216 735,95	40,01
		Commune de Pessac	224 930,72	41,53
Total Dépenses	541 666,67	Total recettes	541 666,67	100

Cette demande de subvention s'inscrit dans les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines au titre :

Du programme 1 Million d'arbres : elle répond aux critères définis visant notamment à accompagner les communes sur la nature d'opération « projets de plantations ». Sont concernées ici les dépenses liées à la plantation d'arbres, d'arbustes-bocage et d'une micro-forêt Miyawaki.

Des projets Nature : elle répond aux critères définis visant notamment à accompagner les communes sur la nature d'opération « Travaux de protection, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels ou agricoles, des paysages ou du bâti y afférant ». Sont concernées ici les dépenses liées aux travaux de renaturation, d'aménagement de la plaine et d'installation d'équipements publics.

Montant de la subvention

Aide métropolitaine au titre du Programme 1 Million d'arbres :

Plantations prévues : 95 arbres grande taille, 284 arbustes ou baliveaux de plus de deux ans, 4 200 arbres en jeunes plants.

Le montant correspondant de la subvention de Bordeaux Métropole au titre du programme 1 Million d'arbres est donc de 92 430 €.

Aide métropolitaine au titre des Projets Nature :

Dépenses éligibles = 305 420,02 €

Part d'autofinancement ville = 40,84 %, soit 124 733,54 €

Part de financement Bordeaux Métropole = 40,70 %, soit 124 305,95 €

Le montant de la subvention de Bordeaux Métropole au titre des Projets Nature est

donc de 124 305,95 €.

Total des deux subventions cumulées: 124 305,95 + 96 152,52 soit 216 735,95 €.

Le montant total des subventions sera donc d'un montant de 216 735,95 €.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2021/526 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération métropolitaine n° 2021/300 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention du Programme 1 million d'arbres, fixant le dispositif d'aide financière des projets de plantations des communes,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

VU le dossier de demande d'aide du 20 juillet 2021 présenté par la commune de Pessac.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui développent des projets favorisant la biodiversité et participant au programme 1 Million d'arbres, et que cette action est inscrite au contrat de co-développement 2021 - 2023 dans la fiche action C053180088 « Parc des Arrestieux », et qu'elle répond aux enjeux métropolitains de nature,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention totale de 216 735,95 € en faveur de la commune de Pessac au titre du projet de réaménagement de la Plaine des Arrestieux,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022 en section d'investissement, chapitre 204, compte 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO